

OPINIONS

DGF : après la technique, place au politique

Olivier Wolf,
directeur général
des services de la ville
de Bondy
(Seine-Saint-Denis)

Le rapport de la députée Christine Pires Beaune, remis au comité des finances locales le 5 mai, ambitionne bien plus qu'un simple toilettage de la dotation globale de fonctionnement (DGF), à bout de souffle. Le souhait d'assurer une meilleure visibilité et la simplification de son architecture représenterait une authentique mesure d'hygiène démocratique, tant la matière n'est plus maîtrisée que par une poignée de spécialistes. L'instauration d'une dotation universelle, bien que demeure la question non réglée à ce jour des référentiels de coûts standards, permettrait de garantir un socle de services publics, laissant au-delà à la fiscalité le soin d'exprimer les préférences locales marginales. L'idée de ponctionner le stock des acquis, notamment les compensations d'impôts supprimés, constitue la mesure la plus ambitieuse mais pas la plus polémique. Car c'est la proposition de territorialisation d'une part de la DGF, calculée en fonction de critères agrégés à l'échelle de l'EPCI, qui a nourri les plus vives critiques. Ce n'est pas tant la « dilution forcée des communes dans l'intercommunalité » qui est à craindre que

l'effet sur la réduction des inégalités. L'interposition de l'échelon de coopération locale aura pour conséquence de gommer la dispersion des situations et de rendre la redistribution moins efficace. En faisant de l'EPCI le pivot de la péréquation, il est à craindre une réduction globale de l'indispensable effort de solidarité, dès lors subordonnée aux rapports de forces locaux. Et ce d'autant plus qu'est envisagée une pause dans la progression de la péréquation horizontale, du fait de la supposée impossibilité de mener simultanément les différents chantiers en cours.

Si le cadre technique proposé par la mission parlementaire constitue une grille de lecture stimulante, le Parlement doit s'emparer de l'aspect le plus politique, soit la définition du niveau d'inégalité acceptable dans un pays décentralisé. Pour ce faire, la construction d'un indicateur de mesure robuste, mêlant charges et ressources, apparaît un préalable. Il reste à espérer que la prochaine communication des simulations financières particulières ne réveillera pas les réflexes traditionnels de protection qui ont fait échouer tant de réformes.

Les départements et le projet métropolitain

Alors que les discussions relatives au périmètre de la métropole du Grand Paris se poursuivent, la place de l'échelon départemental n'a que peu été évoquée. Découpage à l'échelle de la zone dense de l'agglomération ou de la région Ile-de-France, taille des futurs établissements publics territoriaux, aucune délimitation ne s'impose naturellement, car toutes dépendent des objectifs que la métropole se fixera.

Tout l'enjeu est alors plutôt de s'interroger sur le projet métropolitain, auquel les départements pourraient utilement contribuer. La métropole du Grand Paris sera instituée pour répondre au besoin de rayonnement de la région capitale, pour faire face à la crise du logement, pour améliorer le cadre de vie des habitants dans un contexte de lutte contre le changement climatique, ainsi que pour favoriser les solidarités.

Ces défis d'envergure, les départements franciliens, et plus particulièrement ceux de la petite couronne, s'en emparent quotidiennement. Leur rôle les conduit à mener des actions nombreuses qui dépassent largement leurs compétences.

La majorité des grands projets, en matière d'aménagement, d'événements internationaux, de transports et d'équipements publics se déroulent sur leurs territoires. Les départements sont alors partie prenante de leur conception et de leur portage. Pour la Seine-Saint-Denis, la réussite du tramway T8 ou les projets autour du parc départemental Georges-Valbon, à la Courneuve, en sont des illustrations probantes.

En outre, grâce à leurs compétences, notamment sociales, les départements disposent d'une expertise qui sera fondamentale à l'élaboration d'un projet métropolitain répondant aux attentes des populations, en matière d'emploi et d'insertion, par exemple.

Associer étroitement les départements à l'élaboration du projet de la métropole du Grand Paris, c'est garantir de placer au centre de la réflexion les acteurs principaux de ce futur échelon : ses habitants. Si le devenir institutionnel des départements est également une question d'importance, c'est d'abord comme porteurs de projets qu'ils doivent apparaître dans les débats d'aujourd'hui.



Valéry Molet,
directeur général
des services du conseil
départemental
de la Seine-Saint-Denis